

Communiqué de presse

TRANSPORT, DÉPLACEMENTS ET QUALITÉ DE L'AIR : MOBILISATION DES ACTEURS PUBLICS ET ECONOMIQUES

À l'occasion de la Journée nationale de la qualité de l'air, ce 20 septembre, et de la semaine de la mobilité, Michel Lalande, préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord, et Philippe Hourdain, président de la chambre de commerce et d'industrie Hauts-de-France, mobilisent les acteurs du monde économique, les collectivités et les services de l'État.



Si la situation s'est améliorée en région ces cinq dernières années, selon une étude de juin 2016 de l'Agence nationale de santé publique, la pollution atmosphérique est la cause de 6 500 décès prématurés par an en Hauts-de-France.

Le secteur des transports contribue de manière non négligeable à la pollution atmosphérique dans la région (21% des particules fines et 50% des émissions de dioxydes d'azote). En effet, le territoire est densément peuplé, ce qui génère des émissions importantes liées à la circulation routière, en particulier autour des grands centres d'activité comme Lille, Dunkerque et Calais... Située, de plus, à un carrefour européen, la région constitue un centre logistique de première importance, ce qui renforce les émissions liées aux déplacements routiers.

Dans ce contexte, le préfet et le président de la CCI de Région ont co-organisé ce 20 septembre un séminaire consacré aux politiques de transports en faveur de la qualité de l'air autour de deux thèmes :

- « *Le fret routier* » avec l'intervention d'Euralogistic, de deux entreprises exemplaires, de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) et du centre multimodal de distribution urbaine (CMDU) de Ports de Lille ;
- « *Les plans de déplacement et la promotion du covoiturage* » avec l'intervention de la CCI de région, du syndicat mixte intermodal régional de transports, d'Ingram Lesquin, du centre hospitalier de Valenciennes et de la Métropole européenne de Lille.

La matinée a permis de valoriser les bonnes pratiques et de susciter l'intérêt des acteurs à s'engager pleinement dans cette démarche vertueuse : bénéfique pour l'environnement, positive en matière d'image, source de gain économique.

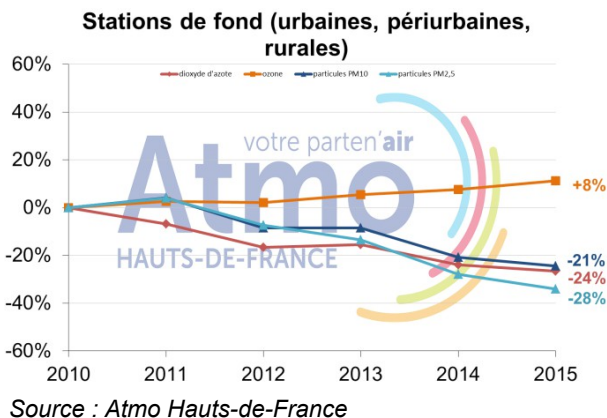
Par ailleurs, ce séminaire s'inscrit dans une dynamique plus large, nationale et européenne. C'est pourquoi, le préfet a réuni en préfecture, dans l'après-midi, les collectivités locales, les autorités fédérales et provinciales belges ainsi que les acteurs de la lutte contre la pollution atmosphérique pour travailler à une coopération renforcée en matière de mesure de la pollution, de convergence des actions en cas d'épisode de pollution et d'information des populations.

Le préfet salue l'implication de tous en région et appelle à une amplification des efforts afin de garantir un air de qualité à tous nos concitoyens. L'action des services de l'État est constante et forte. Cette politique doit néanmoins mobiliser tous les acteurs concernés. « *Sans l'engagement des forces vives de notre société, l'action au bénéfice d'une meilleure qualité de l'air en région serait incomplète* ».

- La situation de la qualité de l'air en Hauts-de-France	2
- La mobilisation des pouvoirs publics et de la société civile	3
- La gestion des épisodes de pollution atmosphérique : un nouveau dispositif interdépartemental	5
- Annexe : illustrations en faveur de la qualité de l'air	6

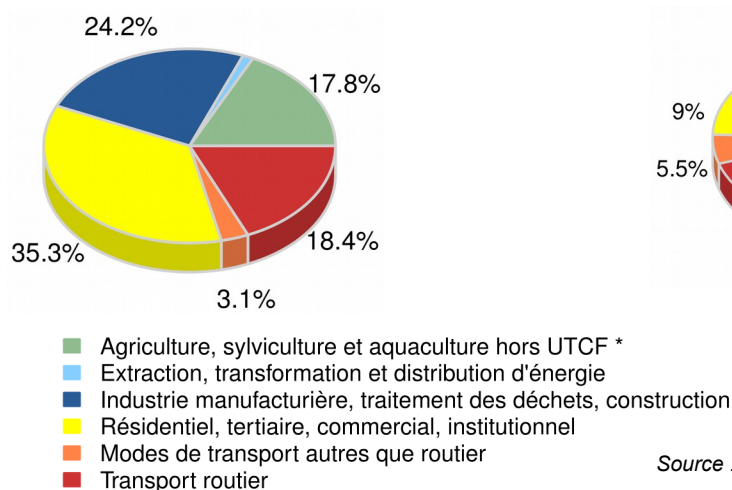
LA SITUATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR EN HAUTS-DE-FRANCE

Depuis quelques années, le niveau de fond des principaux polluants est à la baisse en région Hauts-de-France (particules fines PM10, dioxyde d'azote, dioxyde de soufre). Seul l'ozone connaît une légère hausse. Le niveau de pollution de fond reste toutefois élevé sur le territoire, qui connaît régulièrement des pics de pollution d'intensité importante, ce qui oblige les pouvoirs publics à renforcer leur action en matière d'amélioration de la qualité de l'air.



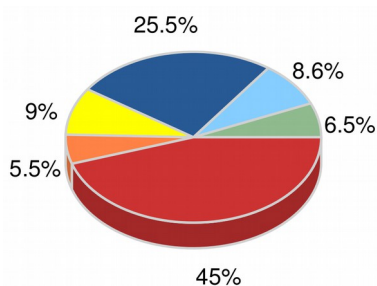
Le plan de protection de l'atmosphère (PPA) du Nord et du Pas-de-Calais, en œuvre depuis 2014, prévoit des réductions d'émissions, notamment de particules fines PM 10, dans tous les secteurs contributeurs.

Émissions de particules PM 10



* Utilisation des Terres, leur Changement et la Forêt

Émissions de dioxydes d'azote



Source : Atmo Hauts-de-France, inventaire des émissions 2012

LA MOBILISATION DES POUVOIRS PUBLICS ET DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Afin de poursuivre la réduction du niveau de pollution de fond et l'amélioration la qualité de l'air, les émissions de polluants de tous les secteurs doivent diminuer. De nombreuses initiatives ont été mises en place dans différents domaines.

Dans le domaine des transports :

- la promotion de la charte « CO2 les transporteurs s'engagent », qui vise à l'adoption, par le secteur du transport routier de marchandises, de solutions organisationnelles et technologiques nouvelles, à même de réduire les émissions de CO2 et de polluants atmosphériques. Pour les Hauts-de-France, 100 chartes ont d'ores et déjà été conclues, concernant environ 4 900 véhicules. Leur mise en œuvre permet de réduire de près de 10 % les émissions par tonne.kilomètre transportée.
- une démarche d'optimisation des flux de logistique urbaine, engagée en particulier sur le territoire de la Métropole européenne de Lille, par la collectivité ou des opérateurs comme Ports de Lille.
- des plans de déplacement doivent être obligatoirement élaborés pour les entreprises, administrations et établissements scolaires de la région plus importants. Le déploiement par le Syndicat mixte intermodal régional de transports (SMIRT) d'une plate-forme internet dédiée au covoiturage devrait permettre notamment une implication plus forte des grands employeurs publics et privés de la région dans l'organisation des déplacements de leurs salariés.

Dans le domaine de la combustion, l'installation d'appareils de combustion individuels au bois performants (labellisés Flamme Verte 5 étoiles minimum ou performances techniques équivalentes) est encouragée afin de réduire la pollution et d'améliorer la performance de chauffage avec une réduction du coût énergétique. Cette action est venue en complément d'autres dispositifs publics déployés sur le territoire, à travers notamment les aides de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) et du programme « Habiter Mieux », le crédit d'impôt pour la transition énergétique ou les aides de l'Ademe pour renouveler les appareils de chauffage au bois peu performants (fonds « Air bois »).

L'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts et des déchets de chantiers est aussi régulièrement rappelée. Il appartient aux maires des communes de faire respecter cette interdiction. En cas de défaillance de la police du maire et afin de constater ces infractions, les forces de l'ordre pourraient être mobilisées pour des opérations de contrôle, afin de sanctionner les particuliers ou les entreprises qui ne respectent pas cette interdiction.

Le contrôle des émissions industrielles est également renforcé sur le territoire lors de visites ou de contrôles inopinés, ce qui permet de mieux maîtriser la performance de la combustion et donc les émissions de polluants.

Dans le domaine agricole, les actions Certiphyto et Ecophyto du PPA ont permis une diminution de l'utilisation de produits phytosanitaires ou une utilisation de ces produits dans de bonnes conditions, tout en respectant l'environnement.

Toutes ces actions régionales font écho aux mesures nationales prises dernièrement par le Gouvernement pour renforcer la lutte contre la pollution de l'air. Le plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques adopté le 10 mai 2017 et le plan climat dévoilé en juillet 2017 prévoient plusieurs mesures telles que la convergence de la fiscalité de l'essence et du gazole, le soutien au développement des carburants alternatifs, l'indemnité kilométrique pour l'utilisation du vélo...

par ailleurs, le ministre de la Transition écologique et solidaire a dévoilé ce lundi 18 septembre plusieurs mesures concrétisant le plan climat. La prime à la conversion des véhicules pour ceux qui veulent passer d'un vieux véhicule polluant à une voiture thermique à faible émission de CO2 sera généralisée. Elle s'appliquera à l'achat d'un véhicule neuf mais aussi à l'achat d'une voiture d'occasion récente dès lors qu'elle porte une vignette Crit'Air 0, 1 ou 2.

Focus sur les plans de déplacement et la promotion du covoiturage : des mesures phares du PPA Nord – Pas-de-Calais

Le PPA a pour objectif de ramener les concentrations en polluants dans l'air ambiant à un niveau sous lequel la santé des populations est préservée. Ces baisses d'émissions permettront de réduire la pollution de fond et les pics de pollution.

Toutes les informations sur le PPA sont disponibles à l'adresse suivante :

<http://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?Les-Plans-de-Protection-de-l-Atmosphere-en-Hauts-de-France>

L'une des mesures du PPA rend obligatoire les plans de déplacements pour les entreprises (PDE), les administrations (PDA) et les établissements scolaires (PDES) sous certaines conditions. L'objectif de ces plans est de limiter la part de la voiture dans les déplacements afin de préserver la qualité de l'air. L'élaboration d'un plan de déplacement permet de réinterroger l'organisation de l'établissement concerné et conduit à de multiples bénéfices (amélioration de l'image, gains de productivité, réduction des frais de déplacement des salariés...)

Les plans de déplacement sont obligatoires pour les administrations de plus de 250 salariés et les entreprises de plus de 250 salariés en zone d'activités et de plus de 500 salariés hors zones d'activités. Les obligés devaient désigner un référent avant le 1er janvier 2016. Le calendrier de mise en œuvre de cette action prévoit la transmission des plans de déplacement au préfet de département avant le 1er janvier 2017 pour une mise en œuvre en septembre 2017. À ce jour, le taux de réalisation de cette obligation est peu satisfaisant et le préfet appelle les établissements assujettis à se conformer aux règles du PPA.

Dans les zones d'activités de plus de 5 000 salariés, recensées par le PPA du Nord – Pas-de-Calais, une offre de covoiturage est également mise à disposition des salariés. Les zones concernées sont situées dans les ports de Dunkerque et Boulogne-sur-Mer. À ce jour, le port de Boulogne a mis en place une offre de covoiturage par l'intermédiaire du site IDVROOM et prévoit de communiquer auprès des salariés de la zone Capécure prochainement. Le port de Dunkerque a, quant à lui, réalisé une enquête auprès des salariés de la zone d'activités et devrait commencer l'élaboration du plan d'actions prochainement.

La préfecture adhérera prochainement à la plate-forme de covoiturage du syndicat mixte intermodal régional de transports qui permet aux zones d'activités les plus importantes de proposer une offre de covoiturage à leurs salariés.

Focus sur la politique de transport de marchandises

Le transport de marchandises en ville et la logistique urbaine représentent des enjeux considérables pour le fonctionnement de l'économie et pour la qualité de vie en ville. Dans le cadre de la stratégie nationale « France Logistique 2025 », le ministère chargé des transports et l'ADEME ont donc lancé la démarche du « cadre national pour des chartes de logistique urbaine durable ». Il s'agit d'accompagner les collectivités territoriales pour la mise en œuvre de politiques de transport de marchandises et de logistique urbaine qui favorisent le développement économique des villes, tout en limitant les nuisances environnementales telles que la pollution atmosphérique, le bruit, la congestion, et les émissions de gaz à effet de serre.

La démarche vise à favoriser les échanges et la mutualisation de bonnes pratiques entre collectivités territoriales et à renforcer la concertation entre acteurs publics et privés du secteur (collectivités territoriales, chargeurs, transporteurs, logisticiens, commerçants) par l'intermédiaire de chartes d'engagements volontaires pour une logistique urbaine durable. La Métropole européenne de Lille, comme 6 autres territoires en France, fait partie des collectivités qui se sont lancées dans une expérimentation pour tester les outils développés au niveau national sur son territoire, avec l'accompagnement de l'ADEME.

Pour ce faire, la connaissance des flux et des pôles émetteurs et attracteurs de marchandises au sein de la métropole est indispensable. L'Etat va donc lancer une étude d'actualisation des données sur les trafics de poids lourds, en réalisant notamment une enquête de circulation routière à l'échelle de la métropole via le déploiement de caméras de lecture automatique de plaques d'immatriculation.

Par ailleurs, l'État investit en région aux côtés des collectivités, notamment dans le cadre du contrat de plan État-région. Des investissements concrets ont déjà permis de contribuer au report modal du fret routier vers le ferroviaire ou le fluvial, et donc de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air tout en permettant des retombées économiques positives pour le territoire.

Plusieurs exemples peuvent être évoqués : le centre multimodal de distribution urbaine de Lille, les investissements dans les ports intérieurs favorisant l'utilisation du fluvial (Béthune, Valenciennes, Lille), le développement des infrastructures maritimes et ferroviaires du port de Dunkerque, les investissements sur le réseau fluvial à grand gabarit (canal du Condé-Pommeroeul, requalibrage de la Lys, agrandissement des écluses, téléconduite des écluses), la mise en place de services ferroviaires comme le transport combiné à Lille et Dourges, l'autoroute ferroviaire Calais-Le Boulou, le Nouvel Itinéraire Fret de Transit et l'électrification de la ligne Calais-Dunkerque.

LA GESTION DES ÉPISODES DE POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE : UN NOUVEAU DISPOSITIF INTERDÉPARTEMENTAL AVEC NOTAMMENT LA MISE EN PLACE DE LA CIRCULATION DIFFÉRENCIÉE

Pour faire face aux différents épisodes de pollution sur le territoire, un nouveau dispositif de gestion des épisodes de pollution a été adopté le 5 juillet 2017. Élaboré à l'échelle de l'ensemble des départements de la région Hauts-de-France, il harmonise la gestion des épisodes de pollution, en concertation avec les collectivités, les acteurs économiques et le milieu associatif. Il permet notamment un déclenchement plus rapide des mesures pour limiter l'exposition des populations à la pollution.

Cet arrêté fixe une liste indicative de mesures d'urgence qui, en fonction de la durée, de l'intensité et de la nature de l'épisode de pollution, pourront être mises en œuvre par les préfets. Il s'agit de mesures dans les secteurs des transports, agricole, industriel et résidentiel tertiaire. **La mise en place de la circulation différenciée sur l'agglomération lilloise lors du prochain épisode de pollution d'intensité importante figure parmi ces mesures d'urgence.**

La circulation différenciée a pour objectif de restreindre, lors d'un épisode de pollution, la circulation des véhicules les plus polluants sur une zone déterminée. Elle repose sur l'utilisation du certificat « Crit'Air » qui répartit tous les types de véhicules en six classes en fonction de leur niveau d'émission de polluants atmosphériques, qui dépend de l'âge du véhicule et de sa motorisation. Plus de 881 000 certificats ont été commandés en région Hauts-de-France à ce jour, dont 514 000 pour le seul département du Nord.

Lorsque les vitesses sont réduites en cas de pic de pollution, les radars automatiques seront ajustés de façon à pouvoir adapter les contrôles. Des travaux sont en cours pour permettre à moyen terme cette évolution technique et juridique et tendre vers une utilisation des systèmes de contrôle automatisé à des fins environnementales.

Il est vivement conseillé aux habitants de la métropole lilloise, ainsi qu'aux conducteurs français et européens amenés à circuler dans cette zone, de se procurer un certificat Crit'Air sur le seul site officiel habilité à le délivrer : <https://www.certificat-air.gouv.fr>

Les CCI investissent dans la qualité de l'air en Hauts-de-France

L'importance croissante des problématiques environnementales et les impacts avérés de la pollution de l'air en matières de risques sanitaires ont grandement participé à l'inscription de l'amélioration de la qualité de l'atmosphère en tant que composante majeure de l'action des CCI et des entreprises des Hauts-de-France en faveur de la mobilité.

Les CCI Hauts-de-France engagées dans rev3 mènent un très grand nombre d'actions sur ces thématiques, notamment la mobilité des personnes et des marchandises.

En Hauts-de-France, les déplacements représentent 20% de la consommation d'énergie, et reposent essentiellement sur les combustibles fossiles. Des transports plus propres (électrique, biogaz...), mais surtout une réorganisation en profondeur des façons de faire (généralisation du recours aux transports en commun, multi-modalité, internet de la logistique, etc.), économiseront beaucoup d'énergie tout en créant des filières nouvelles de services, et donc d'emplois. Ce 5^e pilier du master plan de 3^e révolution industrielle en Hauts-de-France, rev3, est un axe fort qui contribue à la qualité de l'air.

Mobilité des personnes : vers « une optimisation des mobilités »

- Le Challenge de la Mobilité Hauts-de-France :

L'ADEME Hauts-de-France, le conseil régional Hauts-de-France, la CCI Grand Lille et la CCI de région, la Métropole européenne de Lille, et Réseau Alliances, co-organisent le Challenge de la Mobilité Hauts-de-France 2017 « Au travail, j'y vais autrement ! ». Ce Challenge s'inscrit dans le cadre de la semaine européenne de la mobilité et vise à promouvoir les modes de transports alternatifs à la voiture auprès des entreprises, administrations et associations afin d'inciter à des changements de comportement. Il permet également de valoriser les bonnes pratiques en matière de mobilité des salariés. De plus en plus d'établissements s'inscrivent à cet événement.

- L'information et l'accompagnement à la mise en œuvre de plan de déplacements des entreprises : la démarche MOBIPARCS

La CCI Grand Lille sensibilise, informe et accompagne les entreprises dans l'optimisation de la mobilité de leurs salariés, au travers de la démarche MOBIPARCS. À ce titre, afin de répondre aux nouvelles réglementations en matière de qualité de l'air (PPA), elle met à disposition des entreprises des outils méthodologiques de mise en œuvre.

- Aménager des parcs d'activités rev3

En leur qualité d'aménageurs les CCI construisent des parcs d'activités rev3 dans l'objectif de réduire l'impact sur la circulation et la pollution de l'air. Un parc d'activités génération rev3 comprend :

- une approche mutualisée des flux via des infrastructures partagées : transports, énergies, déchets, achats, stocks, production, plantations...
- une approche servicielle : gestion de l'énergie, collecte-recyclage des déchets, espaces de travail partagés co-working, showroom, fablab, ateliers, entrepôts, hub de services, mobilité, conciergerie, relais-colis, crèche-garderie, restauration/résidence hôtelière, conseils pour adopter les meilleurs comportements...

Mobilité des marchandises : promotion et gestion d'équipements

- Le Consortium fluvial et la 2A2F Hauts-de-France

Ces deux entités impulsent des projets concrets en matière de transport de marchandises par le mode fluvial et ferroviaire. Du soutien financier à la création d'un jeu vidéo de promotion du secteur ferroviaire, ces associations participent, au travers d'actions de différentes natures, au renouveau de ces modes de transports.

- Norlink Ports

La CCI travaille depuis un an à la constitution de Norlink Ports, une entité regroupant l'ensemble des gestionnaires d'entités portuaires maritimes et fluviales des Hauts-de-France, avec notamment pour objectif une meilleure optimisation des flux entre ces entités.

- Le Centre Multimodal de Distribution Urbaine (CMDU)

Le CMDU est la réponse de Ports de Lille aux questions d'urbanisation accrue, de congestion du trafic, d'évolution des modes de consommation et à la demande forte des citoyens. Le CMDU est une

plate-forme opérationnelle qui propose une diversité de services logistiques qui concourent à moins d'émissions nocives tout en optimisant les transports en ville.

- Le pôle d'excellence Euralogistic

Le Pôle d'Excellence régional Euralogistic qui regroupe plusieurs centaines d'entreprises du transport, de la logistique et de l'industrie, porte un nombre très important d'actions visant à conforter les Hauts-de-France en tant que région majeure en matière de supply chain management, logistique durable, massifiée, et multimodale.

À l'initiative de chargeurs industriels, de nouvelles formes d'organisation des transports par mutualisation d'expéditions vers un même lieu voient le jour, en tirant parti de l'exploitation des datas logistiques, via des systèmes d'information semi-ouverts (démarche de massification de flux de chargeurs sur corridors multimodaux). C'est l'objet principal du projet de recherche européen Horizon 2020 cluster 2.0. dont Euralogistic est un des acteurs majeurs français.

Fédérateur des clusters logistiques en France et en Europe, Euralogistic œuvre au développement d'une logistique vertueuse, soucieuse de l'efficacité économique, du taux de service client, du bilan carbone et de la responsabilité sociale.

L'ADEME accompagne les transporteurs

Le Gouvernement entend faire entrer en application l'Accord de Paris et a annoncé la fin de la vente de véhicules essences et diesel en 2040.

Dans les Hauts-de-France, les transports représentent 23% de la consommation d'énergie. De 1990 à 2014, la consommation d'énergie dans les transports a augmenté de 28% (Source observatoire Climat HDF). Au-delà de ces chiffres, le transport constitue un enjeu fort sur le climat (émission de CO₂) et la santé. L'ADEME est aux côtés des entreprises et des collectivités pour les conseiller et les accompagner dans leur démarche. Tel le sens de la « charte objectif CO₂ ».

La charte objectif CO₂ a été lancée en 2007 pour mobiliser les transporteurs routiers dans la lutte contre le changement climatique. Appuyé sur l'expertise technique de l'ADEME et du ministère des Transports, ce dispositif est à la fois un centre de ressources, une démarche d'amélioration continue, un outil de mobilisation interne et, depuis peu, un label de performance délivré par un tiers certificateur. Initié pour les transporteurs routiers de marchandises, ce dispositif charte CO₂ s'est enrichie, depuis, d'accompagnements spécifiques pour le transport routier de voyageurs, pour le transport urbain ou pour les chargeurs.

Au-delà des aspects environnementaux, l'enjeu pour l'ensemble des acteurs du transport est celui de la compétitivité et du développement de l'emploi. Le poste carburant pour un transporteur de fret pèse entre 20 et 30 % du chiffre d'affaires, un bus urbain consomme entre 30 et 50 litres / 100 km.

Autre enjeu majeur, dans une région où environ 40% du territoire est couvert par des PPA, celui de la préservation de la qualité de l'air. Si les directives européennes ont permis, de faire progresser les technologies de dépollution des véhicules, l'intérêt d'un dispositif comme la charte CO₂ est d'avoir un traitement global de la problématique, par la combinaison d'approches comportementales, organisationnelles et technologiques.

Parallèlement au soutien apporté aux professionnels du transport, l'ADEME accompagne les territoires dans la mise en œuvre de programmes ambitieux en matière de qualité de l'air au travers de contrat d'objectif d'amplification de la TRI (COTRI). C'est notamment le cas du COTRI signé par l'État, le conseil régional Hauts-de-France, l'ADEME et la MEL.

Deux entreprises de transport routier engagées dans la réduction des émissions de CO₂

Créée en 1999, **la société LOAD**, située à Fretin, sur le CRT de Lesquin emploie 28 personnes, dont 24 conducteurs, et dispose d'une flotte de 20 tracteurs et de 50 semi-remorques. Spécialisée sur l'axe Nord-région parisienne, elle transporte principalement de l'électro-ménager pour la grande distribution.

En signant la charte « Objectif CO2 » pour les années 2013, 2014 et 2015, elle s'est engagée à réduire ses émissions de CO2 de 5% au kilomètre parcouru, et de 6% à la tonne.kilomètre. Au terme des trois ans, la réduction a été de 6,7% au kilomètre et de 9,4% à la tonne.kilomètre. Elle a renouvelé son engagement pour les années 2016, 2017 et 2018. Au-delà de l'intérêt écologique, l'intérêt économique de la démarche n'est pas négligeable, le poste carburant étant le 2^e poste de charge d'un transporteur routier, derrière les charges de personnel.

Pour atteindre cet objectif, l'action s'est portée sur le personnel, le matériel et l'organisation :

- formation des conducteurs à l'éco-conduite et prime d'intéressement liée à leur consommation de carburant ;
- renouvellement de la flotte avec des véhicules répondant aux normes EURO 6 (70 % en 2017), au détriment des véhicules EURO 4 (60% en 2013) ; vérification de la pression des pneumatiques tous les mois avec remise à niveau en cas de besoin, investissement dans des semi-remorques à double étage permettant de doubler la capacité de chargement au sol ;
- réduction des kilomètres à vide et recherche de contre-flux, géolocalisation de la flotte pour suivre en direct les parcours des conducteurs et anticiper les détours éventuels ; système d'informatique embarquée pour détecter les comportements inappropriés (freinage brusque, manque d'anticipation, consommation, moteur allumé à l'arrêt).

La consommation de carburant entre 2013 et 2017 a chuté de plus de 12 %. En 2016, ce sont 44 684 litres de gasoil qui ont été économisés. Les kilomètres à vide, sur la même période, ont été divisés par deux. LOAD envisage à présent d'obtenir le label CO2 et de faire certifier ses résultats en matière de maîtrise des émissions de CO2. A partir de 2018, l'entreprise s'équippa de véhicules au gaz, encore plus performant pour le rejet de particules fines.

Créée en 1950, la **société DEPAEUW transport** est implantée sur trois sites, Lille, Dunkerque et Salomé. Son investissement en faveur de la réduction des émissions de CO2 se caractérise par :

- une stratégie et une organisation limitant l'impact environnemental
- l'optimisation de l'utilisation des outils
- le management des conducteurs à travers des formations à la conduite dite rationnelle
- le renouvellement du parc afin de répondre aux dernières normes environnementales
- une orientation vers une énergie alternative
- le renouvellement du parc afin de répondre aux dernières normes environnementales
- l'adhésion à un groupement engagé dans une action durable et qui assure la préservation de la flore : 1 arbre planté toutes les 10 palettes transportées

Le SMIRT développe le covoiturage quotidien dans les Hauts-de-France

Le syndicat mixte intermodal régional de transports (SMIRT) regroupe les autorités organisatrices des transports du Nord et du Pas-de-Calais. Il a pour mission de coordonner l'offre de transport de ses membres et de favoriser l'intermodalité. Dans cet objectif, il a créé la centrale <http://www.passpass.fr/>, assistant personnel à la mobilité, sur lequel se retrouvent toutes les offres de mobilité du Nord et du Pas-de-Calais.

** Ce projet est cofinancé par l'Union Européenne avec le Fonds européen de développement régional*

Le développement du covoiturage est également l'une des missions du SMIRT. Aujourd'hui, dans le Nord et le Pas-de-Calais, on constate une moyenne de 1,1 personne par véhicule, tous types de trajets confondus. Le covoiturage contribue à baisser le trafic automobile et les émissions de polluants, à avoir des trajets plus conviviaux mais également à baisser les frais de transports.

Le SMIRT a donc développé une plate-forme de mise en relation des covoitureurs. Celle-ci s'adresse à tous les habitants des Hauts-de-France, dans le cadre de leurs déplacements quotidiens (domicile-travail, loisirs, achats...). Le site est entièrement gratuit et les conducteurs sont libres de fixer le prix qu'ils souhaitent. Comme pour les sites « classiques » de covoiturage longue distance, à l'issue d'un trajet partagé chaque covoitureur fait l'objet d'une évaluation et d'une notation.

Outre la courte distance, la spécificité du site réside en la possibilité pour les entreprises privées comme pour les administrations publiques de créer des communautés. Ces communautés dédiées permettent aux salariés d'une même structure de covoiturer ensemble, mais également au référent de l'entreprise de disposer de données concernant le nombre de salariés inscrits, le nombre de mises en relation... Autant d'informations utiles dans le cadre de la réalisation d'un plan de déplacements.

La Métropole Européenne de Lille

La pollution de l'air est un enjeu de santé publique que la Métropole Européenne de Lille prend très au sérieux. Elle est donc pleinement mobilisée pour accompagner les décisions de la préfecture en cas de pic de pollution.

Ainsi, lorsque de la préfecture mettra en place la circulation différenciée à Lille, et dans les communes limitrophes, la Métropole Européenne de Lille **activera le « ticket pollution », comme mesure alternative, sur l'ensemble de la métropole** : pour le prix d'un trajet, les usagers peuvent emprunter tous les transports en commun du réseau Transpole toute la journée. Cette mesure fait suite à l'engagement de Damien Castelain, président de la MEL, pris le 18 juillet dernier.

Cependant, agir durant les pics de pollution ne suffit pas pour faire face à cet enjeu de santé publique majeur impactant l'ensemble des métropolitains. C'est pourquoi, **la MEL s'engage quotidiennement dans la lutte contre la pollution de l'air au travers de toutes ses politiques publiques**. Seules des actions concrètes de fond et sur le long terme permettront d'améliorer réellement la qualité de l'air respiré par tous.

Pour ce faire, la MEL entend **changer les comportements en matière de mobilité** à travers : l'amélioration du réseau de transport public urbain, l'implantation de bornes de recharge électrique, le développement du réseau cyclable métropolitain et la mise en place d'une aide à l'achat d'un vélo, l'extension et la construction des P+R (parcs-relais) pour encourager l'inter-modalité, la construction d'aires de covoiturage et le lancement d'une étude de préfiguration d'une zone à circulation restreinte (ZCR) dont les résultats seront connus courant 2018. Cette étude, conduite sur l'ensemble des 90 communes de la métropole, vise à définir l'intérêt d'une ZCR qui serait pérenne, ses actions quotidiennes, son périmètre, ses avantages, ses limites, ses impacts, les mesures d'accompagnement à mettre en œuvre et son fonctionnement.

La MEL intervient également **aux côtés des entreprises** par la promotion du télétravail et des plans de déplacements d'entreprise. Enfin, **la MEL accompagne également les métropolitains dans l'habitat durable** à travers un dispositif d'aide dans la rénovation, notamment énergétique et dans les écogestes du quotidien. Elle procède également à la révision du plan climat air énergie territorial (PCAET) pour 2018. À travers la révision actuelle du plan local d'urbanisme, la MEL fait de **l'aménagement urbain durable** une priorité avec le développement d'espaces verts et des mobilités douces.

Le plan de déplacement et la politique environnementale globale d'Ingram Micro France

Établir un PDE peut apparaître comme une nouvelle contrainte. Ingram Micro a appréhendé cette démarche comme l'opportunité de formaliser une volonté d'entreprise énoncée au niveau mondial et relayée au niveau local. Ainsi, la société qui emploie 480 personnes a créé un poste temps plein dédié à l'environnement et à la sécurité et sensibilise tous les salariés à ces questions.

En 2016, la direction décide de déménager son siège social du CRT de Lesquin vers l'ARTEPARC afin de se rapprocher des transports en commun et de bénéficier d'un cadre plus favorable aux piétons et aux cyclistes.

Quelques exemples de bonnes pratiques : réduire les déplacements physiques grâce à des systèmes de visioconférence ; encourager le covoiturage grâce à des emplacements de parking privilégiés ; favoriser l'utilisation du vélo par l'installation de douches et d'un abri vélos.

Cette politique permettra une meilleure maîtrise des coûts de déplacement et un impact très positif en termes d'image pour attirer de nouveaux talents.

Par son engagement éco-citoyen, Ingram Micro France est entrée dans un cercle vertueux dans lequel ce sont les salariés eux-mêmes qui se sentent concernés et veulent contribuer, indépendamment de l'impulsion donnée par les dirigeants.

Ingram Micro offre une gamme complète de services mondiaux de technologie et de chaîne d'approvisionnement aux entreprises du monde entier.

Le plan de déplacements du centre hospitalier de Valenciennes

Le Centre Hospitalier de Valenciennes est l'un des 30 plus importants hôpitaux de France et le 3^e établissement hospitalier public des Hauts-de-France. Premier employeur du Valenciennois, il est également l'établissement support du Groupement hospitalier de territoire (GHT) du territoire du Hainaut-Cambrésis (800 000 habitants).

Plus de 3 000 personnes (patients, visiteurs et travailleurs) s'y rendent quotidiennement. L'étude des déplacements domicile-travail, professionnels et ceux liés à la fréquentation des visiteurs constitue donc un enjeu crucial afin de promouvoir des modes de transports alternatifs permettant de réduire la consommation en énergie et donc des émissions de gaz à effet de serre et de polluants nocifs pour la santé.

L'établissement a mis en place son plan de déplacements avec pour objectif de sensibiliser et changer les habitudes de déplacements des collaborateurs et des visiteurs, d'agir sur la pollution sonore et atmosphérique, et d'optimiser les déplacements. Ainsi, il a étudié plusieurs points : l'accessibilité du site, les déplacements domicile-travail, les flux logistiques, les pratiques et les besoins des collaborateurs.

Quatre axes d'actions principaux ont été retenus :

- inciter à l'utilisation des transports en commun : communication, affichage électronique des prochains passages dans les halls de l'établissement, amélioration de la lisibilité de la desserte de l'hôpital, augmentation de la fréquence de passage en heures de pointe
- favoriser les modes doux : sensibilisation aux modes actifs, mise à disposition de kits de sécurité pour les cyclistes, élargissement de l'aide à l'achat d'un vélo (participation de 110 à 150 euros), mise à disposition des vestiaires, douches et points d'eau dans l'établissement, amélioration des infrastructures vélo sur le site, amélioration de la signalisation piétonne au sein du site
- favoriser le covoiturage : promotion des sites internet de mise en relation des covoitureurs, communication sur les différents aspects du covoiturage, mise à disposition de places réservées au covoiturage
- optimiser les déplacements : organisation de cafés mobilité, programmation de formations à l'éco-conduite, ajout d'un volet mobilité dans le livret d'accueil, diffusion de l'expérimentation télétravail.

Engagé depuis de nombreuses années dans une démarche de progrès collectif pour l'environnement, le Centre hospitalier de Valenciennes a été certifié EMAS (système communautaire de management environnemental et d'audit) en janvier 2017.

